

PRÉPARER LA CONSULTATION DU CSE SUR LE DUERP

(DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS)

OBJECTIFS

Comprendre la démarche de prévention des risques professionnels

S'approprier le DUERP

Analyser les risques professionnels pour les intégrer au DUERP

Le DUERP est obligatoire depuis 2001. Il doit refléter la démarche d'évaluation, faire état de la réalité de l'exposition à des risques professionnels et rendre visible des axes de prévention. L'employeur en est responsable mais le CSE doit être associé à l'analyse des risques et consulté depuis avril 2022 en application de la loi Santé. Comment s'appuyer sur cet outil pour une consultation utile à la prévention des risques ?

LA PRÉVENTION DES RISQUES : COMMENT ET POURQUOI ?

Principes généraux de prévention des risques professionnels et obligations légales.

Définitions utiles et à ne pas confondre : danger, risque, exposition, évaluation.

Loi santé au Travail de 2021 : une consultation annuelle sur le DUERP obligatoire

LE DUERP, UN OUTIL AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Le document unique : la démarche, les acteurs concernés, sa mise à jour.

Cas pratique sur la base de l'analyse de votre document unique d'entreprise et de documents de référence.

DUERP et prise en compte du risque sanitaire.

DUERP et télétravail : une unité de travail hors les murs de l'entreprise.

Examen critique de votre DUERP.

RÔLES ET ACTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES

Missions du CSE dans la prévention des risques

- Analyser les risques
- Suivre l'évaluation
- Proposer des actions

La coordination avec les acteurs institutionnels.

En pratique, quel plan d'action pour la CSSCT et le CSE ?

BILAN COLLECTIF DE LA SESSION

LE DOCUMENT UNIQUE EST UN OUTIL SSCT ESSENTIEL : SOYEZ EXIGEANTS !

DURÉE
1 JOUR

TARIFS
1500 € NETS

QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE POUR LES ABONNÉS ALINÉA